



Date : 2 juin 2017

Objet : TC-2016-015 – *Le commissaire de la concurrence c
Administration portuaire de Vancouver*

Directive aux avocats (par le juge Gascon, président)

À LA LECTURE DU courriel du 2 juin 2017 transmis par l'Administration aéroportuaire de Vancouver (« AAV ») pour demander, aux noms de l'AAV et du commissaire de la concurrence (« commissaire »), l'ajournement de l'audience de la requête de l'AAV relative au caractère adéquat et à l'exactitude des résumés préparés par le commissaire, actuellement prévue le 7 juin 2017 à 10 h00, devant le juge Phelan;

AYANT NOTÉ QUE le commissaire a informé l'AAV qu'il déposera des résumés révisés et que le motif de l'ajournement est de permettre au commissaire le dépôt de ces résumés révisés et de les soumettre à l'examen de l'AAV;

ET ÉTANT SATISFAIT QUE, dans les circonstances, il est dans l'intérêt de la justice d'ajourner l'audience de la requête de l'AAV;

LE TRIBUNAL FORMULE LA DIRECTIVE SUIVANTE :

1. L'audience du 7 juin 2017 de la requête de l'AAV relative au caractère adéquat et à l'exactitude des résumés préparés par le commissaire est ajournée;
2. M. le juge Phelan sera généralement disponible jusqu'au 28 juin 2017 pour entendre la requête de l'AAV, mais ne sera pas disponible en juillet;
3. Les avocats des deux parties sont priés d'indiquer au greffe, d'ici le lundi 5 juin 2017 à midi, les heures auxquelles ils sont disponibles pour participer à une conférence de gestion d'instance d'au plus 30 minutes le mardi 6 juin 2017 afin de discuter 1) du moment du dépôt des sommaires révisés par le commissaire, 2) des dates possibles du report de l'audience de la requête de l'AAV et 3) des conséquences possibles de l'ajournement de l'audience de la requête de l'AAV sur le calendrier actuel de cette affaire.

Andrée Bernier
Registraire adjointe par intérim,
Tribunal de la concurrence
90, rue Sparks, bureau 600, Ottawa (Ontario) K1P 5B4
Tél. : 613-954-0857